

agrisano

Pour toute l'agriculture!

Toutes les assurances à portée de main.

L'assurance
de base avec votre
médecin de famille
comme premier
interlocuteur.

AGRI-eco Assurance médecin de famille

L'assurance médecin de famille AGRI-eco renforce la place du médecin de famille et garantit un encadrement médical optimal. Vous participez à l'économie des coûts et profitez de primes plus avantageuses.

Votre premier interlocuteur est toujours votre médecin de famille. Comme c'est lui qui vous connaît le mieux, une relation d'encadrement médical sensée, intégrale et efficace s'établit. Cela évite souvent le recours à un spécialiste.

Des examens à double et des charges supplémentaires sont ainsi évités et des coûts sont épargnés.

AGRI-eco est l'assurance de base judicieuse pour tous ceux qui souhaitent économiser des frais, mais qui attachent tout de même de l'importance à une visite personnelle chez le médecin.

En toute confiance avec des coûts réduits

Chez votre médecin de famille, vous êtes entre de bonnes mains.

- ▶ Réduction des coûts grâce à un traitement optimal
- ▶ Renforcement des relations de confiance entre médecin de famille et patient
- ▶ Reconnaissance des soins médicaux de base de qualité dans les régions rurales
- ▶ Réglementation d'exception pour les cas d'urgence ainsi que libre choix du médecin pour les traitements gynécologiques et ophtalmologiques
- ▶ **Vous profitez d'un rabais!**

Vos avantages en un coup d'œil



Comment fonctionne AGRI-eco?

Liste des médecins de famille

L'assuré choisi un médecin de famille faisant partie de la liste des médecins de famille sur notre site internet ou avec le code QR ci-dessous. Le médecin de famille doit être communiqué avec l'inscription. Les agences régionales vous conseillent volontiers.



Médicaments

La caisse-maladie Agrisano SA privilégie l'utilisation des médicaments à des prix avantageux. Vous choisissez toujours le médicament le moins cher, que ce soit une préparation originale ou un générique.

Affiliation

Avec une franchise ordinaire:

Une affiliation à l'assurance médecin de famille est en tous temps possible avec effet au 1^{er} jour du mois suivant.

Avec une franchise à option:

Une affiliation à l'assurance médecin de famille est possible au 1^{er} janvier de l'année suivante, en respectant le délai de résiliation ordinaire des assurances-maladie.

Obligation/ collaboration

L'assuré s'engage à toujours consulter, en premier lieu, le médecin de famille défini, pour des traitements médicaux. Si un suivi des soins par un spécialiste est nécessaire, un bon de délégation écrit du médecin de famille doit être remis à Agrisano.

L'assuré qui ne respecte pas ses engagements contractuels doit s'attendre à des réductions de prestations et à un transfert administratif au modèle normal de l'AOS.

Bon à savoir:

Un changement de modèle est également possible via notre portail client aux conditions décrites sous la rubrique «Adhésion». Vous êtes déjà assuré auprès d'Agrisano et vous n'utilisez pas encore notre portail client? Enregistrez-vous et profitez de nombreux avantages:

- ▶ Gestion simple et en tout temps des données et des documents
- ▶ Nombreux services disponibles tels que l'envoi de factures et le remplissage rapide de déclarations d'accident
- ▶ Durabilité – le portail client évite des frais inutiles et le gaspillage de ressources précieuses



L'utilisation du masculin a été adoptée dans ce flyer afin de faciliter la lecture et désigne tous les genres.

Ce flyer de produit contient une présentation simplifiée des prestations. Les conditions générales d'assurance de la Caisse-maladie Agrisano SA et d'Assurances Agrisano SA, les règlements et les conditions complémentaires des produits respectifs et la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) ainsi que la loi sur le contrat d'assurance (LCA) font foi.

Vos possibilités de contact pour une couverture d'assurance parfaite



Vous trouverez les coordonnées de votre agence régionale sur www.agrisano.ch/fr/contact ou en scannant ce code QR:



Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Tél. +41 56 461 71 11 | info@agrisano.ch | www.agrisano.ch